

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Aux services des
communes

Voirie

Sécurité

Ouvrages
d'art



AGENCE
TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE

41

Le mot du Président	2
Les domaines et missions	3
La gouvernance.....	6
<i>L'assemblée générale</i>	
<i>Le conseil d'administration</i>	
Les adhérents.....	11
<i>L'évolution des adhésions</i>	
<i>Répartition par strate et arrondissement</i>	
Le personnel et l'équipe	13
<i>Mouvements de personnel</i>	
<i>Mise à disposition de moyens et de prestations de service</i>	
<i>Formation du personnel</i>	
Le bilan d'activités	15
<i>Les partenaires</i>	
<i>Articles de presses</i>	
<i>Les dossiers techniques</i>	
<i>Les réalisations</i>	
<i>Nouveautés</i>	
Le bilan financier	40
<i>Le compte administratif 2024</i>	

Le mot du Président



Comme je m'y étais engagé, une consultation auprès de l'ensemble de nos adhérents a été réalisée à travers l'envoi d'un questionnaire visant à évaluer la qualité des prestations de l'agence et étudier la pertinence de nouvelles compétences potentielles dans l'objectif de répondre de manière adaptée aux besoins réels des communes.

Vos différents retours relatent à plus de 90% une large satisfaction quant à la qualité des réponses apportées aux problématiques qui sont traitées par l'Agence Technique Départementale et je vous en remercie.

Si l'élargissement des champs de compétence de l'Agence n'apparaît pas pour l'heure comme une de vos priorités, l'enrichissement des types de prestations dans le domaine de la voirie demeure au cœur de vos préoccupations.

C'est ainsi que la grille des prestations a été simplifiée et complétée afin de mieux vous accompagner dans vos différentes démarches. L'acquisition d'un dispositif de comptage illustre ces évolutions en permettant d'intégrer des données factuelles de terrain aux diagnostics de sécurité.

La réflexion sur la mise en place de nouvelles compétences sera relancée en 2026. Les prochaines élections municipales verront émerger de nouveaux projets et de nouvelles problématiques pour lesquels l'Agence Technique Départementale poursuivra son accompagnement.

Le Président

Philippe MERCIER

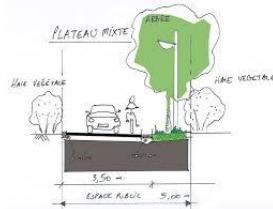
DOMAINES ET MISSIONS



Les Domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- **la voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- **la sécurité et l'aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.



Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les quatre possibilités suivantes :

- un diagnostic de sécurité localisé,
- un diagnostic de voirie,
- un cahier des charges pour comptages routiers, trafic et vitesse
- la production du dossier technique pour une demande de Dotation, de Solidarité Rurale (DSR),
- une visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art.
- Investigations préalables : travaux Consultation d'entreprises (dans le cadre d'un dossier étude ATD)

Gratuit



Depuis le 1er janvier 2020, l'agence met également à disposition de ses adhérents, sur demande, des modèles à jour de documents types pour la rédaction :

- des permissions de voirie
- des arrêtés de circulation
- des arrêtés d'alignement



Les Missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose **différentes missions payantes** afin d'accompagner les communes différentes étapes de leurs projets :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :



- Pré-diagnostic totalité voirie (au-delà de 5km)
- Aménagements de sécurité *Périmètre restreint*.
- Aménagements de sécurité *Périmètre étendu*
- Vacation études (valable pour l'ensemble des prestations)
- Vacation travaux (hors litiges)

- Les missions de **Maîtrise d'Œuvre** études de petits projets (**MOE**) :

- Travaux entretien simple valable *pour la voirie et les ouvrages d'art*,
- Recours à un Maitre d'œuvre,
- Travaux de création valable pour les aménagements de sécurité ponctuels



- Les missions **d'Assistance technique à Maîtrise d'Œuvre (AMOE)** en phase travaux pour des petits travaux d'entretien de voirie.
 - Contrôle en phase chantier,
 - Assistance lors de la réception des travaux.



LA GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée Générale

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (178 communes en fin d'année 2024), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs.

En 2024, a eu lieu une Assemblée générale ordinaires au cours de laquelle diverses décisions ont été adoptées :

- Obligations en termes de budget (budgets primitif, compte administratif),
 - Information des membres sur des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services.
 - Élection de deux membres au Conseil d'administration représentant les communes de – de 1000 habitants pour l'arrondissement de Blois,
 - Modifications des statuts de l'ATD41,
 - Modifications du barème des prestations de l'ATD,



Le conseil d'administration



Il est constitué de **21 membres** issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (14), sous **la Présidence de M. Philippe MERCIER élu le 11 décembre 2023 et la Vice-présidence de Mme Catherine LHERITIER**

En l'absence depuis 2017 d'EPCI membre, le poste dédié spécifiquement à cette catégorie d'adhérents est donc toujours vacant.

Monsieur **Laurent Allanic** est vice-président pour le collège des communes et EPCI.

La Présidence



Président
Philippe MERCIER



1re Vice-présidente
Catherine LHERITIER



Vice-président
Laurent ALLANIC

Collège des conseillers départementaux



Virginie VERNERET



Pascal HUGUET



Maryse PERSILLARD



Geneviève REPINCAY



Michel CONTOUR

Collège des communes et EPCI



Alain Duchalais



Philippe Bellanger



Alain Brunet



Dominique Dhuy



Patrick Marteau



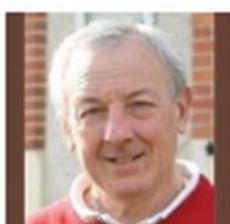
François d'Espnay-Saint-Luc



Élue en
2024



Philippe Guettard



Philippe Aguhon



Astrid Lonqueu

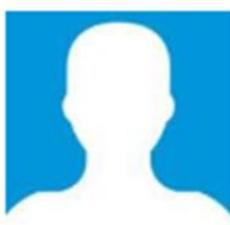
Élue en
2024



Christophe Monier



Pierre Solon



Représentant des EPCI

(poste vacant)



Suite à l'élection de M. Philippe MERCIER et à la démission de M. Benoit GENAY en tant que représentant de l'ATD il a été nécessaire de procéder à l'élection de deux nouveaux membres, représentants les communes de – de 1000 habitants pour l'arrondissement de Blois.

Ont été élues au cours de l'assemblée générale du 25 mars 2024 :



Madame Astrid LONQUEU
Maire de Maves



Madame Maryse Moresve
Maire de Rilly-Sur-Loire

En 2024, ont eu lieu **deux Conseils d'Administration**, respectivement les :

- 12 mars
- 26 novembre

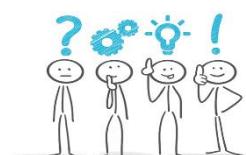
au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 :



Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et d'agissements

Suite au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 concernant le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, il est obligatoire de mettre en place un dispositif de signalement. Dans un souci de confidentialité, l'ATD a adhéré au dispositif mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.



Modification du règlement intérieur (Simplification et modification grille de prestations) Voir détails dans « nouveautés »

Afin de proposer un service plus complet, l'Agence Technique Départementale a soumis au conseil d'administration une simplification et modification des prestations. Le nouveau règlement intérieur « adhérent » a été voté à l'unanimité.





Mutuelle
santé

Adhésion à la convention de participation « Santé » et « prévoyance » proposée par le groupement des CDG 41,28,

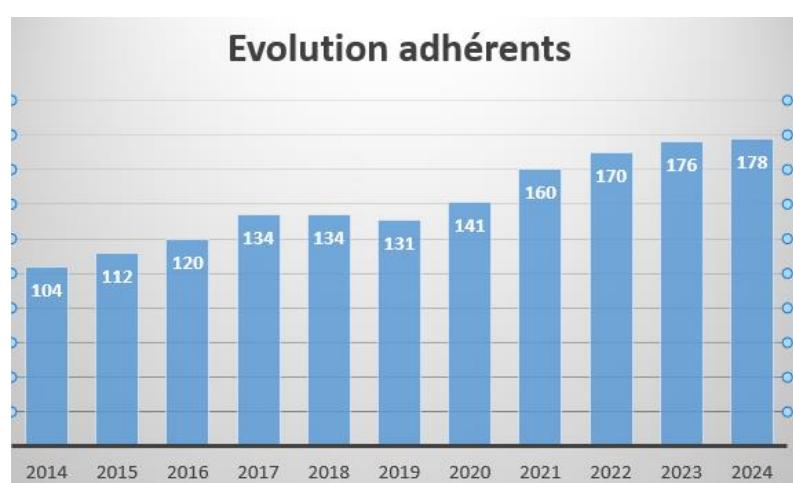
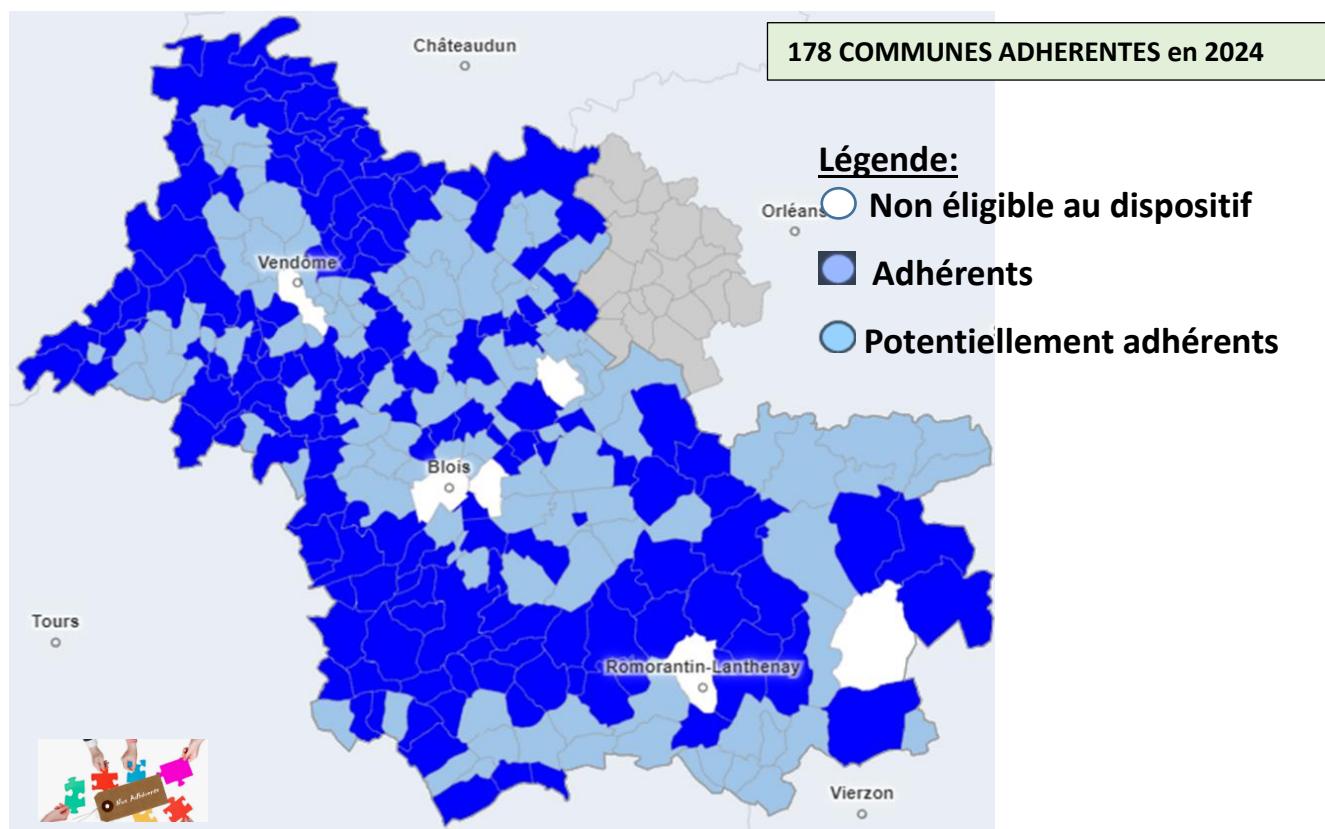
Mise en place de la participation santé et prévoyance suite au décret n°2022-581 du 20 avril 2022:



LES ADHERENTS

L'évolution des adhésions

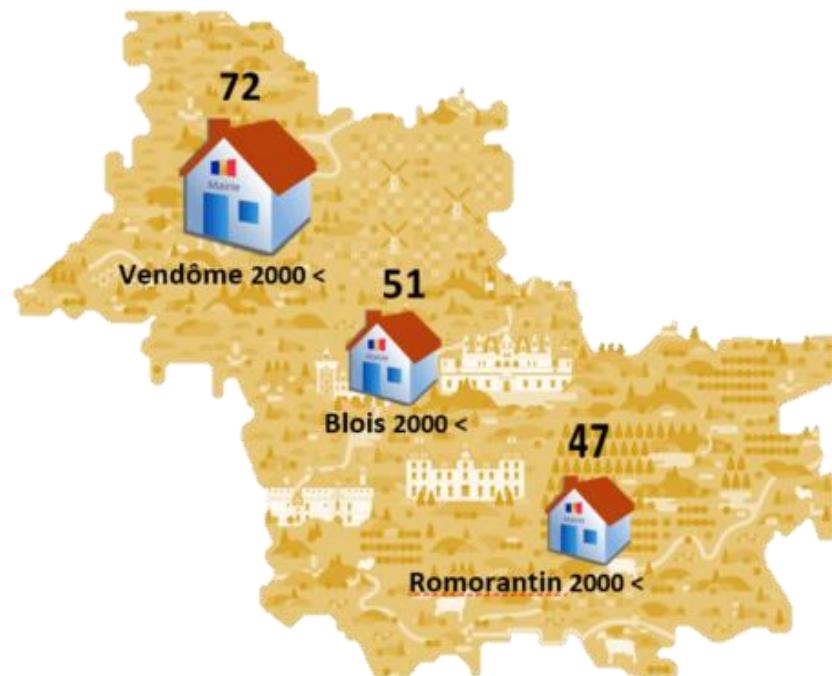
Compte tenu des critères d'éligibilité figurant dans les statuts de la structure, **285 communes ou communes déléguées sur les 291** du département et la totalité des **12 EPCI** du département peuvent adhérer à l'ATD41.



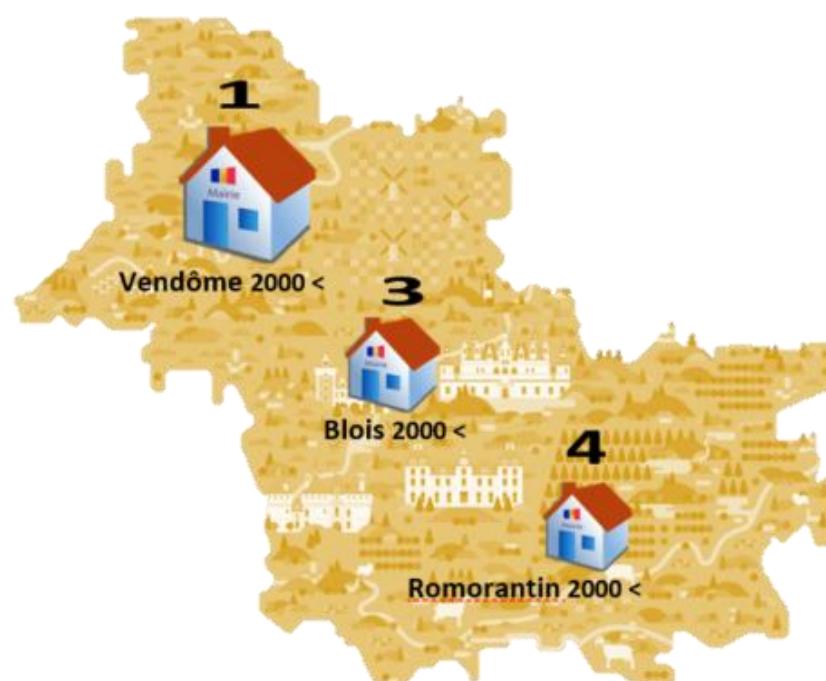
Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 170 fin 2022, 176 fin 2023 et 178 fin 2024; cela représente 61.17 % des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif sur le nouveau périmètre - voir carte ci-dessus) mais toujours **pas d'EPCI**.

Répartition par strate et arrondissement

Communes et communes déléguées de 0 à 2000 habitants

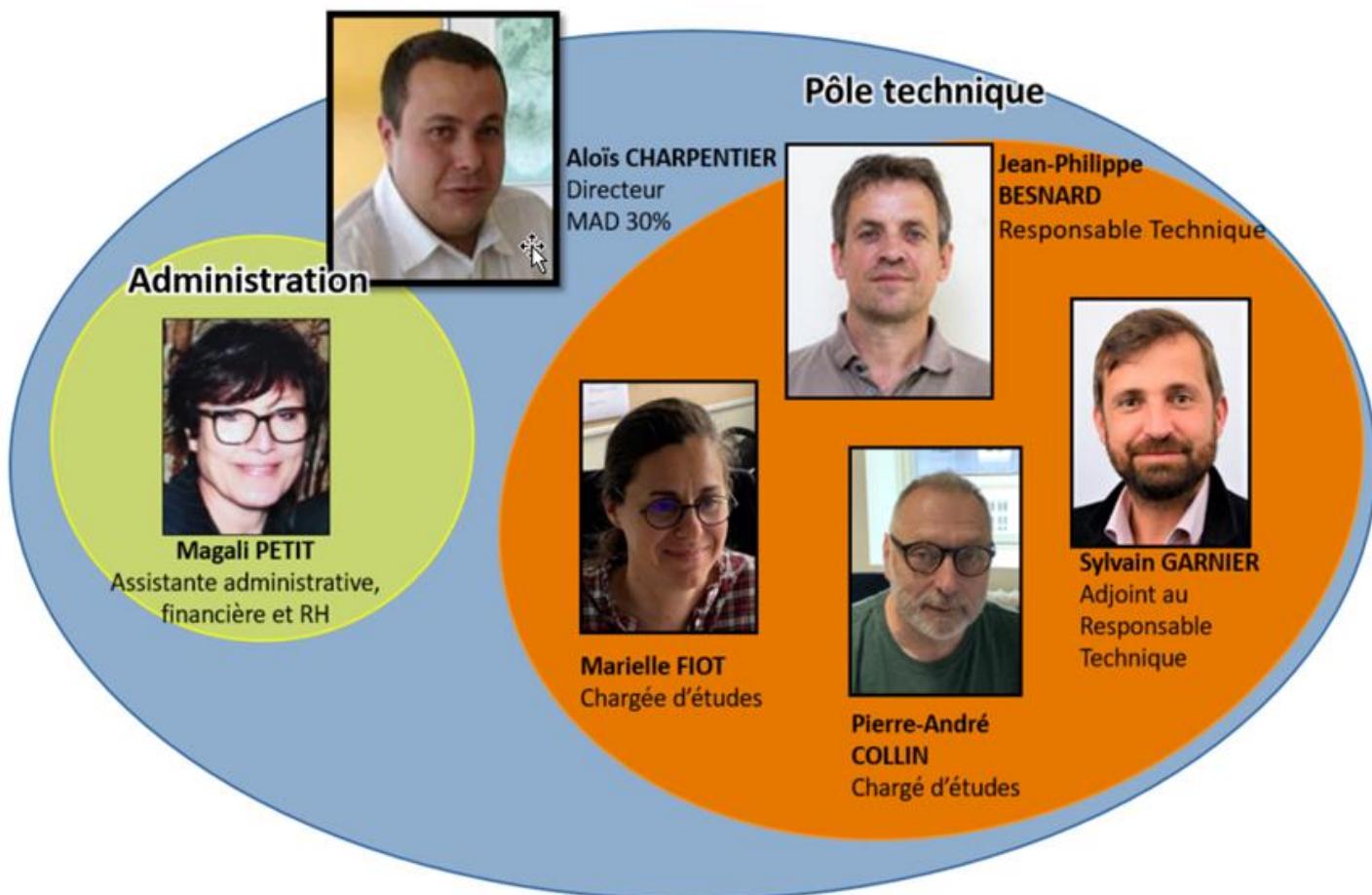


Communes et communes déléguées de 2000 à 5000 habitants



LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPE

Le Directeur est en mise à disposition du Département à hauteur de 0.3 ETP, et un technicien également en mise à disposition à la hauteur de 100%, les autres postes (4 ETP) sont propres à l'ATD.



Mise à disposition de moyens et de prestations de services

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

Formation du personnel

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 3 journées de formation technique en 2024 auprès du CNFPT (notamment sur le thème des marchés de maîtrise d'œuvre).

La chargée de gestion administrative a bénéficié de 4 journées de préparation sur 2024 en vue d'un examen professionnel sur 2025



LE BILAN DES ACTIVITES

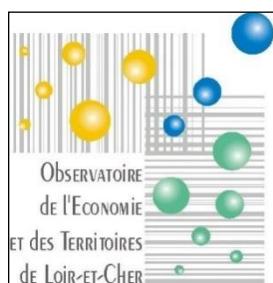
Partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

Il s'agit :



- du **CAUE** (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.
- du **SIDELC** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.



Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec l'**Observatoire de l'Économie et des Territoires**, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.



Enfin, tous les dossiers concernant des aménagements sur routes départementales sont concertés avec les services de la Direction des Routes du Conseil départemental, en tant que gestionnaire, permettant ainsi avec certitude la **délivrance des permissions de voirie** nécessaires à la réalisation ultérieure des travaux.

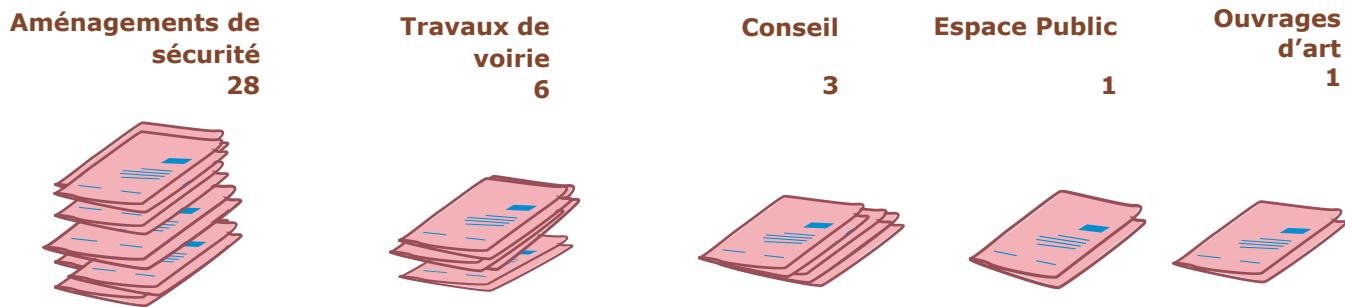


Les dossiers techniques

En 2024 39 commandes ont été traitées :

- **Solde de 4 études de 2022 et 15 études de 2023**
- **20 études de 2024**

Les études ont concerné les domaines suivants :



Ils ont engendré :

- **20 prestations incluses dans la cotisation :**

Pré-diagnostic de voirie – 3

- COULANGES (VALLOIRE-SUR-CISSE)
- RUAN-SUR-EGVONNE
- THORÉ-LA-ROCHETTE



Ouvrage d'art – 1

- ANGÉ

Diagnostic de sécurité localisé – 16

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| • BAILLOU | • MONTLIVault |
| • CORMERAY | • OISLY |
| • FERTÉ-SAINT-CYR | • ORCHaise (VALENCISSE) |
| • FRESNES | • RILLY-SUR-LOIRE |
| • HERBAULT | • THEILLAY |
| • HUISSAU-EN-BEAUCE | • VALAIRE |
| • LANCÔME | • VILLERBON |
| • LOREUX | |
| • MAROLLES | |

➤ **19 prestations payantes :**



Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) – 13

- ANGÉ
- BEAUCHÈNE
- CONTRES (CONTROIS EN SOLOGNE)
- GAULT-PERCHE
- MASLIVES
- MONTRIEUX-EN-SOLOGNE
- MORÉE
- MUR-DE-SOLOGNE
- SAINT-GERVAIS-LA-FORêt
- SANTENAY
- TEMPLE
- VILLEHERVIERS
- FRÉTEVAL



Prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) – 4

- OISLY
- SASSAY
- SAMBIN
- VALAIRE

(AMOe) -2

- VALAIRE
- SAINT-LÉONARD-EN-BEAUCE

Pour rappel la **mission AMOe** est une mission d'assistance technique en phase travaux uniquement pour des petits travaux d'entretien de voirie, proposant:

- une réunion de préparation du chantier (1/2 journée)
- une réunion de chantier pendant la période de travaux (1/2 journée)
- une réunion de réception (1/2 journée)
- la préparation et les comptes rendus de ces différentes réunions

Cette mission est proposée sous forme de forfait à 1 500€ pour couvrir essentiellement les 3 déplacements.

Compléments possibles via le prix de vacation à la demi-journée

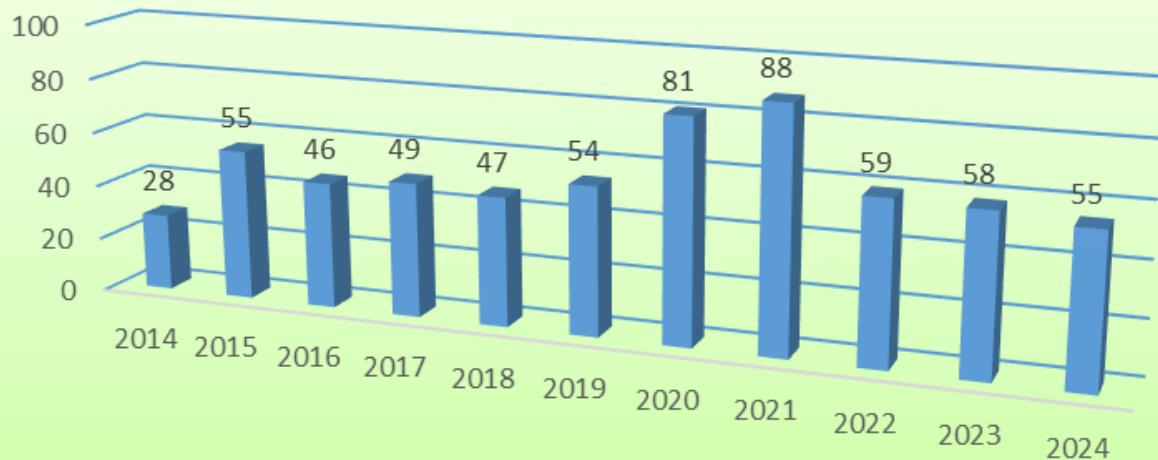


Par rapport à 2023, le nombre de commandes est relativement stable. Pour 2023, 58 études ont été commandées contre 55 études pour 2024.

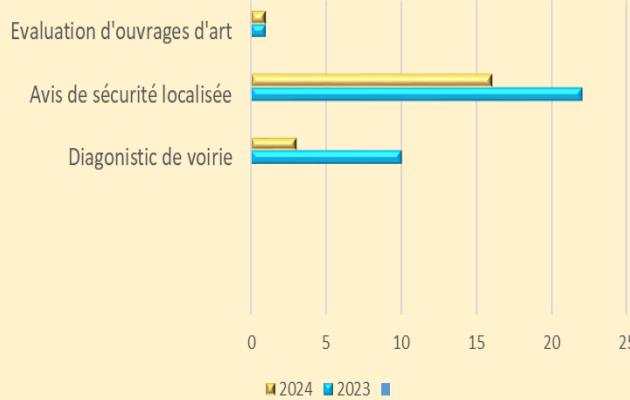


Évolutions des créations de dossiers par année

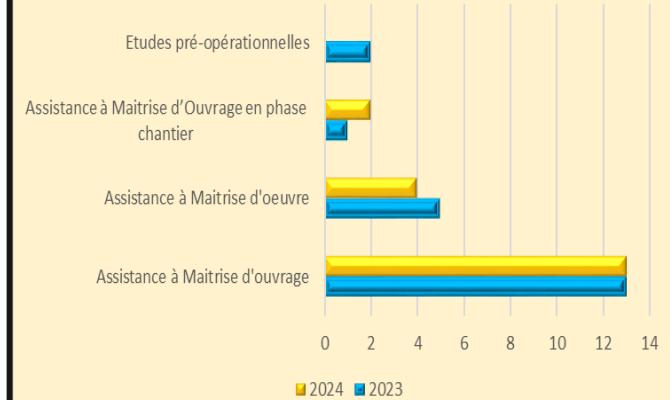
Evolutions des études



Prestations gratuites



Prestations Payantes



Concernant la Gestion du Domaine Public Routier

2 communes ont fait appel à l'agence ce qui a engendré **2 dossiers traités**.



AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du besoin, du programme et des études nécessaires à sa formalisation. Intègre si nécessaire la consultation pour désigner un maître d'œuvre.

MOE : maîtrise d'œuvre, assurée uniquement dans le cadre des études. La direction de l'exécution des contrats de travaux n'est pas prévue.

AMOE : assistance technique au maître d'œuvre. Elle est assurée en phase chantier uniquement pour des travaux d'entretien de voiries communales non complexes, dans la continuité du pré-diagnostic de voirie.

Visite d'évaluation : la visite s'entend pour un ouvrage courant ne nécessitant pas de moyen d'accès particulier de type barque ou nacelle. L'ouvrage devra par ailleurs être nettoyé de toute végétation afin de permettre une bonne visibilité des différentes parties.

Conseil : accompagnement technique (propositions non chiffrées), expertise, médiation sur litige dans l'exécution d'un contrat avec une maîtrise d'œuvre privée ou entreprise de BTP.

Vacation : à la demi-journée, concerne les prestations d'assistance pendant les phases travaux (réunion de préparation, vérification ponctuelle du respect du marché dans son exécution, assistance aux opérations de réception, ...). En sont exclus les actes propres à la direction de travaux.

Assistance à la définition du besoin : analyse du besoin exprimé par le maître d'ouvrage. Formalisation en termes d'objectifs, d'orientations et de contraintes techniques (étapes, intervenants, ...).

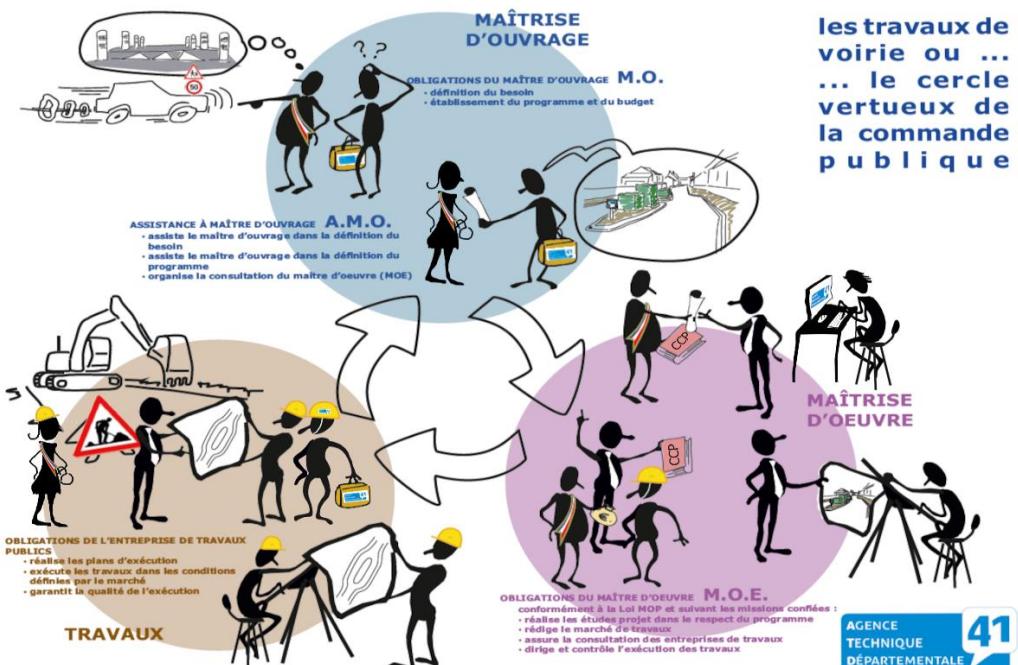
Assistance à la définition du programme : comprend les études d'opportunité/faisabilité économique, organisationnelle et technique de l'opération, ainsi que l'évaluation des impacts sur le périmètre étudié à court et moyen termes. Elle détermine également la liste des études préliminaires nécessaires à la formalisation des besoins.

Une mission de maîtrise d'œuvre partielle pourra être confiée à l'agence pour la réalisation de ces études. Si nécessaire, une approche financière pourra être réalisée pour définir l'enveloppe financière.

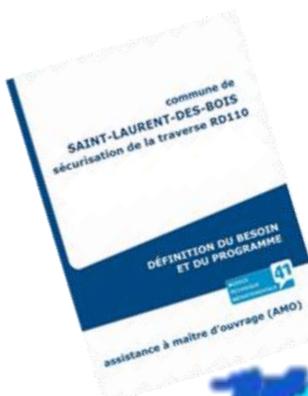
Marché de MOE : comprend la rédaction du cahier des charges pour la consultation de maîtres d'œuvres, sur la base du programme défini. Une assistance durant la consultation sera assurée ainsi qu'une assistance pour l'analyse des offres et la réunion de démarrage.

AVP / PRO : études d'avant-projet et/ou de projet, permettent de confirmer la faisabilité des travaux et d'en établir le coût prévisionnel. Le dossier contient les schémas de principes et l'estimation correspondante.

DCE : dossier de consultation des entreprises comprenant la rédaction du dossier, l'assistance dans l'analyse des offres et la réunion de démarrage.



DOSSIERS TRAITÉS en 2024

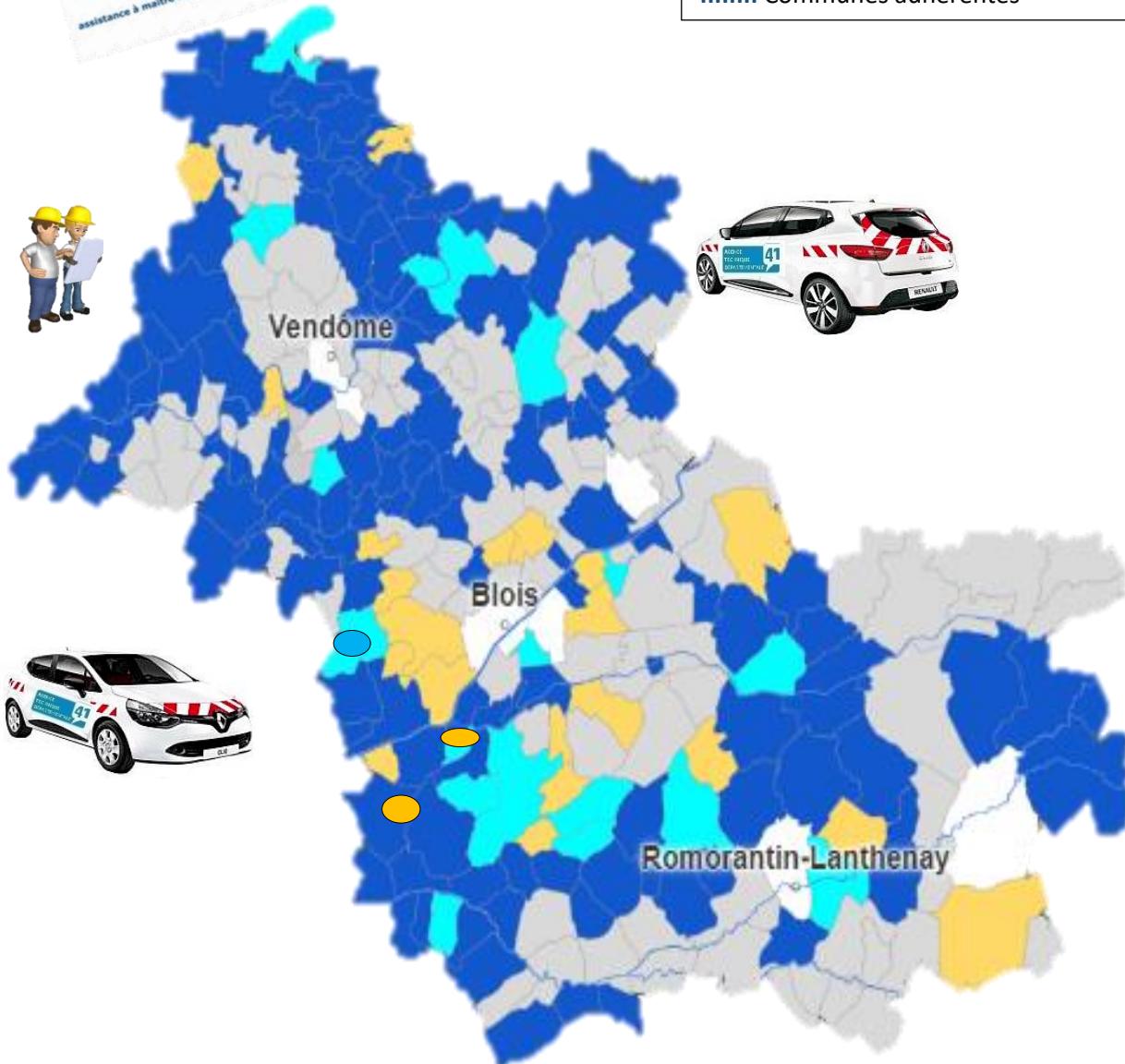


Ensemble des communes adhérentes

|||||| 20 Prestations incluses

||||| 19 Prestations payantes

|||| Communes adhérentes



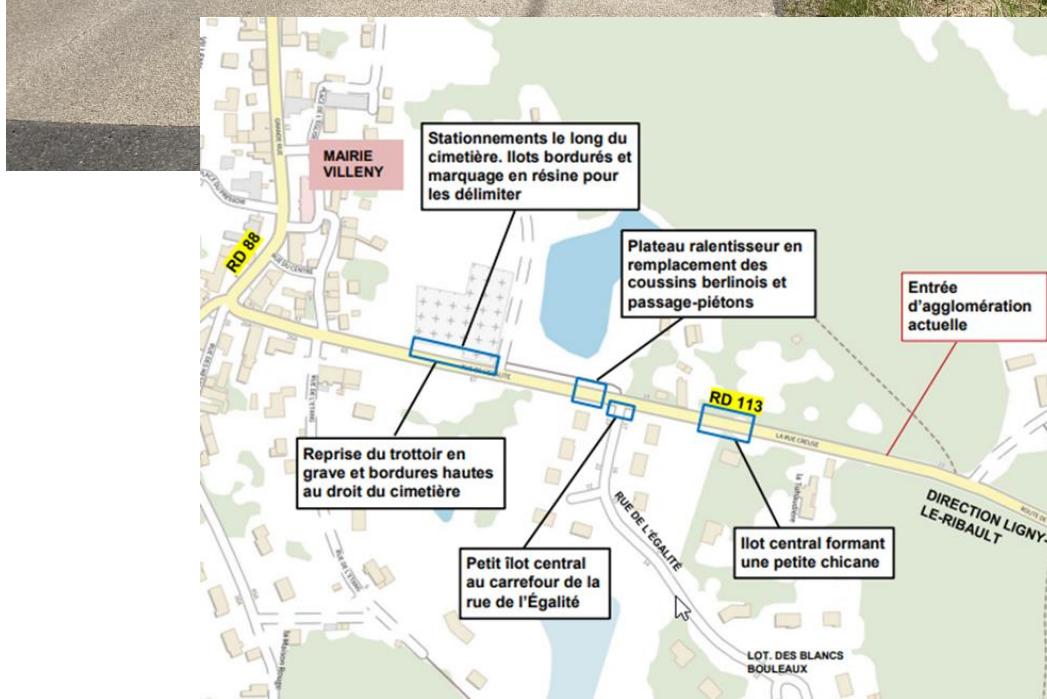
Quelques photos d'exemples de projets réalisés en 2024 sur la base d'études de l'ATD...



VILLENY

Consultation maîtrise d'œuvre (Sécurisation route de Ligny)

**Commande AMO le 18 novembre 2021
Départ des travaux en 2023**



Saint Léonard-en-Beauce

Marché de travaux VC10 rue du Château d'Eau

Commande AMO le 01 février 2024
Départ des travaux en 2024





Nourray

Marché de travaux VC10 rue Polissoir

Commande MOe le 21 mars 2024
Départ des travaux en 2024



AVANT



APRES





NOUVEAUTES

Acquisition de radars routiers pour l'ATD41

Comprendre les schémas de circulation est essentiel pour apporter des précisions de comptage lors de nos études.

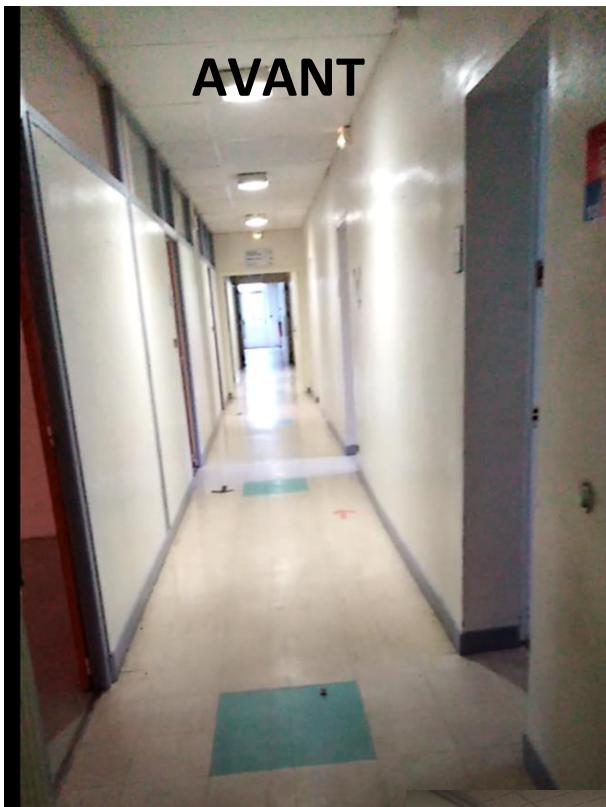
Les 1^{ers} essais ont été réalisés sur la commune de Villerbon.

Trois campagnes de 4 comptages ont été effectuées depuis l'achat des radars



Déménagement des bureaux de l'ATD41

Après avoir financé deux mois de travaux pour remettre à neuf leurs bureaux, (les travaux des espaces communs ont été financés par le Conseil Départemental) l'ATD a permis à ses agents d'emménager au rez-de-chaussée du bâtiment. Ils ont été ravis de découvrir leurs nouveaux espaces de travail, entièrement rénovés pour offrir plus de confort et de fonctionnalité.



Questionnaire satisfaction et besoin ingénierie des communes adhérentes

Un questionnaire visant à évaluer la qualité des missions actuelles de l'agence et à analyser la pertinence de nouvelles compétences afin de mieux répondre aux besoins réels des communes a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2024, puis envoyé à l'ensemble des communes du Loir-et-Cher.

Un questionnaire en 3 parties successives



Votre profil



Votre satisfaction



Vos besoins

Ce questionnaire a été envoyé :

- Aux communes adhérentes, par mail le 12 avril, 29 mai et 23 juillet
- Aux membres du Conseil d'administration, 29 mai par mail et 5 juillet par courrier
- Aux communes éligibles et non adhérentes, par mail le 27 mai, 12 juillet et 30 août

Plusieurs moyens de réponses étaient possible

 **Par mail**

 **Par courrier**

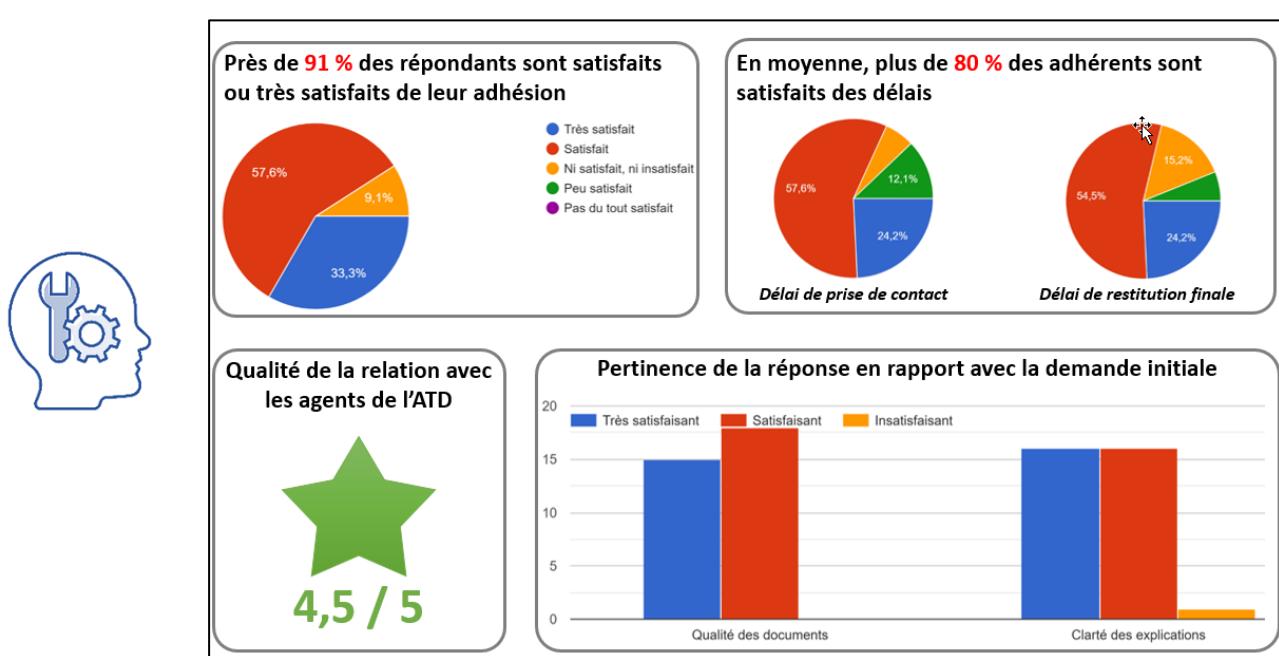
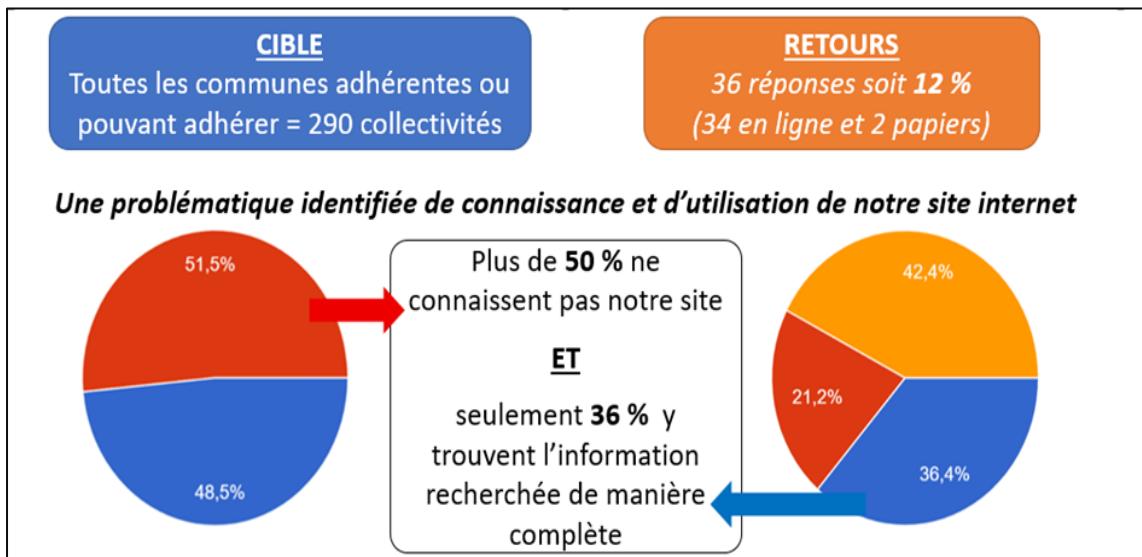
 **Par flash code**



Synthèse des retours du questionnaire de satisfaction

Rappel :

Selon ses statuts, l'ATD41 ne doit pas entrer dans le champ concurrentiel de la maîtrise d'œuvre privée. Elle n'a pas non plus vocation à prendre des compétences ou missions déjà assurées par d'autres prestataires ou organismes publics.

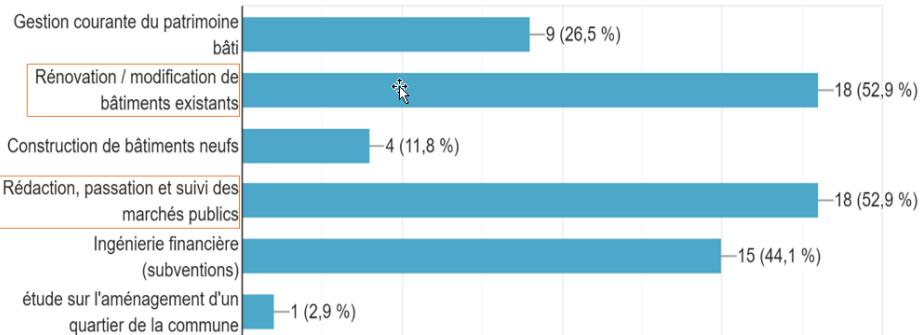




Résultats d'enquête



Près de 53 % des répondants souhaiteraient avoir une assistance sur les thématiques
Rénovation/modification de bâtiments et Marchés publics

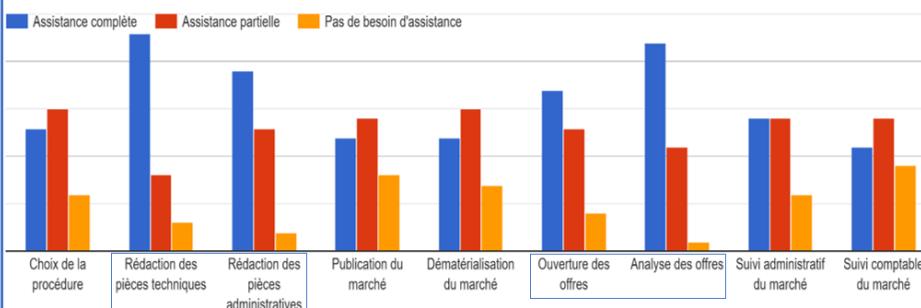


Thématique : MARCHÉS PUBLICS

Seulement 67 % des répondants utilisent une plateforme de dématérialisation pour leurs marchés



Près de la moitié des répondants expriment un besoin d'assistance partielle pour chaque étape

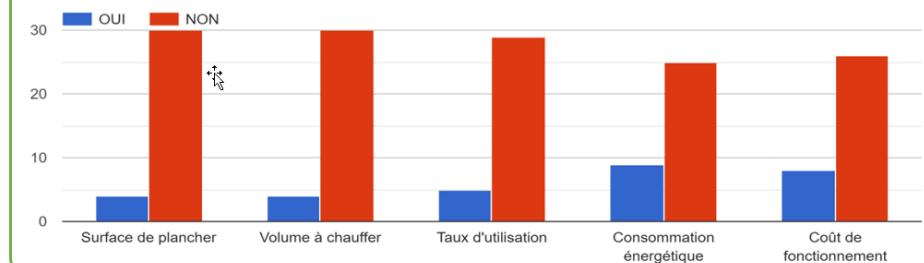


Les besoins d'assistance complète se concentrent essentiellement sur les tâches de rédaction des pièces de marché (technique et administrative) et de jugement des offres (ouverture et analyse).

Thématique : BÂTIMENTS



Plus de 73 % des répondants n'ont pas d'indicateurs pour quantifier et suivre leur patrimoine bâti



Moins de 62 % rédigent les actes et obligations administratives liés à une opération de bâtiment
(Documents d'urbanisme, Déclaration d'ouverture et d'achèvement de chantier, Visite avant mise en service...)



BILAN

Nombre de réponses peu révélateur, 3 domaines ressortent néanmoins:

Bâtiments:

- Rénovation énergétique et modification de bâtiments existants
- Mise en place d'outil de suivi et de pilotage du parc
 - ✓ **Échanges avec le CAUE et pôle info énergie et relais vers ces structures**

Marchés publics

- Besoins identifiés sur le montage du DCE et l'analyse
 - ✓ **Orientation vers plate forme de dématérialisation existante**
 - ✓ **Production des courriers de notification et de refus des entreprises**

Mise à jour du site Internet pour

- ✓ **Fournir des informations didactiques et claires, avec des modèles de documents (assistance partielle).**
- ✓ **Relayer vers d'autres structures**





Modification de la grille tarifaire

Nouvelles prestations :

➤ **Intégration prestation de comptages préalables à une étude**

Si < à 4 points de comptages, intégré au contenu de la mission avec matériel ATD

Si > à 4 points de comptages routiers, prestation gratuite pour établissement d'un cahier des charges, dont localisation précise des compteurs à poser. La commune consulte des entreprises et l'ATD réalise un compte-rendu d'analyse des comptages.

➤ **Accompagnement Investigations préalables à des travaux dans le cadre d'un dossier étude ATD**

Prestation gratuite pour établissement d'un cahier des charges pour consultation d'entreprises préalablement à une phase travaux :



- Topographie
- Investigations géotechniques
- Géolocalisation de réseaux enterrés
- Diagnostic amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Prestations modifiées :

Pré-diagnostic de la totalité de la voirie hors agglomération

Analyse sommaire de l'état général des voies hors agglomération

Hiérarchisation par voie de l'urgence d'intervention



Tarif actuel: 0,5% du montant des travaux, maximum 2000€

Prestation chronophage 2 à 3 mois de travail pour 1 Chargé d'étude (40 à 50km)

- Montants de travaux disproportionnés en rapport avec les capacités financières des communes

➤ **Proposition nouvelle tarification: 1000 € / 10 km de voie**



Prestations modifiées: Aménagements de sécurité

Distinction de la prestation en fonction du périmètre de l'étude et de la complexité de la voirie.

Tarifs actuels: 2% du montant des travaux avec un maximum de 3000€

➤ **Nouvelle tarification pour périmètre restreint 1000€**

- Section réduite : Une entrée d'agglomération, une zone de transition, un cœur de bourg, ou encore un hameau. Longueur 500 m maxi
- Traversée d'Agglo de panneau à panneau: Route à faible trafic, RD de catégorie 3, voie communale

➤ **Nouvelle tarification pour périmètre étendu 3000€**

- Une voie en traverse d'agglomération de panneau à panneau: Route à fort trafic, RD de catégorie (1, 2A, 2B), vie locale importante



Prestations modifiées: Marché de travaux de voirie et OA

Limitation du champ d'intervention de l'ATD



➤ **Marché de travaux d'entretien de voirie suite à un diagnostic de voirie:**

- ✓ 1000 € Si travaux < 100 000 €, Au-delà, 2% de l'estimation

➤ **Marché de travaux d'un ouvrage d'art suite à une visite d'évaluation:**

- ✓ 1000 € Si travaux < 40 000 €, Au-delà, consultation maître d'œuvre



Prestations modifiées: AVP/DCE Travaux de création aménagements de sécurité

Interventions ATD limitées aux aménagements de sécurité et reprise trottoirs existants (ne concerne plus l'assainissement et dimensionnement pluvial)

Tarifs actuels: AVP 2% du montant des travaux et DCE 2% du montant des travaux (sans limite)

- **1000 €: production d'un AVP (Avant-Projet) Pour de petites opérations en agglomération : Petits aménagements de sécurité, trottoir ponctuel...**
- **500€: production d'un DCE Marché de travaux (suite de l'AVP) si travaux < 40 000 €, au-delà, consultation maître d'œuvre**



DCE

AAC - Avis d'appel à la concurrence

RC - Règlement de la consultation

AE - Acte d'engagement et ses annexes

Pièces de prix (BPU / DQE - DPGF) (1)

CCAP - CCTP (ou CCP)

CCAG - CCTG (2)

Répondre aux marchés publics

(1) DQE et DPGF en principe non-contratuels

(2) Pièces non fournies avec le DCE

(3) Liste non exhaustive



Nouvelle grille tarifaire

PRESTATIONS INCLUSES DANS LA COTISATION ANNUELLE

NOUVELLES PRESTATIONS INCLUSES DANS LA COTISATION ANNUELLE

PRESTATIONS TARIFÉES

PRESTATIONS TARIFÉES MODIFIÉES



Mission	Etapes du projet	Prestations	Niveau d'intervention	Contenu	Tarification
AMO	DIAGNOSTIC - Sécurité - Voirie - Ouvrages d'art	Diagnostic de sécurité localisé	Problématique de sécurité localisée sur un carrefour par exemple ou encore une thématique, signalisation...	Déplacement 1/2 journée Compte-rendu : Diagnostic et propositions d'aménagements sommaires	1 prestation incluse/an dans la Cotisation annuelle 500€ au-delà
		Comptages routiers, trafic et vitesse Consultation d'entreprise	Problème de vitesse sur plusieurs voies sur RD en agglomération, ou sur VC en et hors agglomération	Déplacement 1/2 journée Montage d'un petit cahier des charges, dont localisation précise des compteurs à poser La commune consulte des entreprises compte-rendu d'analyse des comptages	
		Diagnostic de voirie	Analyse de l'état général de voies définies par la commune pour des travaux d'entretien Linéaire maximum de 5 km hors agglomération et 1km en agglomération. À adapter en fonction de la complexité de l'environnement et de l'état de la voirie	Déplacement 1 journée Cartographie des voies suivant l'urgence d'intervention Chiffrage détaillé	
		Visite d'évaluation d'ouvrages d'art	Visite d'évaluation sur deux ouvrages d'art Tout type d'ouvrage	Déplacement 1/2 journée Compte-rendu : Diagnostic et réparations (chiffrage)	
		Dossier DDSR	réalisation du dossier DDSR, sans réaliser l'étude, pour une réparation de voirie, sur un site	Déplacement réécriture du dossier d'après une étude existante (devis, AMO, ...)	
		Investigations préalables travaux Consultation d'entreprises (dans le cadre d'un dossier étude ATD)	Consultation d'entreprises pour réalisation d'études préalables à une phase travaux : - Topographie - Investigations géotechniques - Géolocalisation de réseaux enterrés - Diagnostic amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	Montage du cahier des charges pour la consultation d'entreprises La commune consulte les entreprises	
AMO		Pré-diagnostic totalité voirie Ensemble des voies hors agglomération	Analyse sommaire de l'état général des voies hors agglomération Hiérarchisation par voie de l'urgence d'intervention	Plusieurs déplacements Cartographie des voies suivant l'urgence d'intervention Chiffrage global par voie	1000 € / 10 km de voie

Mission	Etapes du projet	Prestations	Niveau d'intervention	Contenu	Tarification
AMO	PROGRAMME DE SÉCURISATION	Aménagements de sécurité Périmètre restreint	Assistance à la définition du besoin et du programme - Section réduite : Une entrée d'agglomération, une zone de transition, un cœur de bourg, ou encore un hameau. Longueur 500 m maxi - Traversée d'Agglo de panneau à panneau : Route à faible trafic, RD de catégorie 3, voie communale	Déplacement, prise de commande, validation. Définition des études préalables nécessaires Comptages routiers réalisés par l'ATD si nécessaire Diagnostic de sécurité, définition des enjeux et objectifs Faisabilité et définition du programme Chiffrage par rue ou séquence Présentation du dossier en commune	1 000 €
		Aménagements de sécurité Périmètre étendu	Assistance à la définition du besoin et du programme - Une voie en traverse d'agglomération de panneau à panneau : Route à fort trafic, RD de catégorie (1, 2A, 2B), via locale importante etc À adapter en fonction de la complexité de l'environnement :	Déplacement, prise de commande, validation. Définition des études préalables nécessaires Comptages routiers réalisés par l'ATD si nécessaire Diagnostic de sécurité, définition des enjeux et objectifs Faisabilité et définition du programme Chiffrage par rue ou séquence Présentation du dossier en commune	3000€



PRESTATIONS INCLUSES DANS LA COTISATION ANNUELLE

NOUVELLES PRESTATIONS INCLUSES DANS LA COTISATION ANNUELLE

PRESTATIONS TARIFÉES

PRESTATIONS TARIFÉES MODIFIÉES



Mission	Etapes du projet	Prestations	Niveau d'intervention	Contenu	Tarification
MOE	MARCHÉS PUBLICS - DCE - Suivi travaux - Consultation maîtrise d'œuvre	Travaux entretien simple valable pour la voirie et les ouvrages d'art	Marché de travaux de voirie suite à un diagnostic de voirie, pour des travaux d'entretien non complexes (pas de création)	Rédaction du marché (DCE), analyse des offres et réunion de démarrage. Déclaration de Travaux (DT) et Ordre de service (OS), si commune en incapacité de les faire	1000 € Si travaux < 100 000 € Au-delà, 2% de l'estimation
			Marché de travaux d'un ouvrage d'art suite à une visite d'évaluation d'ouvrages d'art, pour des travaux d'entretien non complexes (pas de création)	Rédaction du marché (DCE), analyse des offres et réunion de démarrage. Déclaration de Travaux (DT) et Ordre de service (OS), si commune en incapacité de les faire Aide à la rédaction de la demande préalable (loi sur l'eau)	1000 € Si travaux < 40 000 € Au-delà, consultation maître d'œuvre
MOE	MARCHÉS PUBLICS - DCE - Suivi travaux - Consultation maîtrise d'œuvre	Recours à un Maître d'œuvre	Consultation d'un Maître d'œuvre Si travaux complexes ou périmètre trop étendu, sur la base d'un programme déjà réalisé	Rédaction du marché, analyse des offres et réunion de démarrage	800 €
		Travaux de création valable pour les aménagements de sécurité ponctuels	AVP (Avant-Projet) Pour de petites opérations en agglomération : Petits aménagements de sécurité, trottoir ponctuel	Définition des études préalables nécessaires Dossier d'avant-projet, plans à l'échelle, coupes, estimation précise.	1 000 €
			Marché de travaux DCE (suite de l'AVP)	Rédaction du marché (DCE), analyse des offres et réunion de démarrage. Déclaration de Travaux (DT) et Ordre de service (OS), si commune en incapacité de les faire	500 € Si travaux < 40 000 € Au-delà, consultation maître d'œuvre

Mission	Etapes du projet	Prestations	Niveau d'intervention	Contenu	Tarification
AMO	BOITE À OUTILS	Vacation études (valable pour l'ensemble des prestations)	Assistance technique en phase pré-opérationnelle	Déplacement 1/2 journée Assistance technique Rendu défini sur convention	500 €
		Suivi travaux en phase Marché (travaux simples voirie ou OA)	Suite d'un marché de travaux (voirie ou OA) Assistance Technique à la commune en phase chantier pour des travaux d'entretien non complexes (1 à 3 réunions)	1 déplacement d'une 1/2 journée et compte-rendu	500€ / réunion de chantier
		Vacation travaux (hors litiges)	Assistance technique en phase travaux	Déplacement 1/2 journée Assistance technique Rendu défini sur convention	500 €



Évolution de l'outil Suidos

L'outil Suidos a été créé en 2016. Il permet de gérer l'ensemble de l'activité de l'ATD, soit environ 100 dossiers par an (clients adhérents, dossiers archivés, chrono courriers, statistiques, administration, dossiers en cours : gestion administrative, facturation, gestion technique, publipostages, suivi des processus techniques, temps passés).

Suite à l'évolution des missions de l'ATD et au vieillissement de l'outil, celui-ci est devenu obsolète. Il a donc fallu le remettre au goût du jour. Nous avons fait appel à la société IGM pour effectuer ces modifications.



ATD 41 Génèse Validation Dossiers Archives Courriers Estimations Extraction Administration

TdB Technique TdB Activité Déconnexion

NOUVELLE VERSION

Consultation maître d'œuvre - Sécurisation traversée agglomération

GESTIONNAIRE **BASE TECHNIQUE** **TECHNIQUE** **ADMINISTRATIF**

Point étape

1ère demande				2ème demande				3ème demande			
Impputation	Mission	Étape du projet	Prestation	Pré diag	DCE (txv. entret. simple)	AVP (txv. création simple)	DCE (txv. création simple)	Consult. MOE	Vacation AMO	Vacation AMOE	Vacation AMOE
Début											
Fin											
Validation											
Temps 1/2											
DR											
retour DR											
Mail mairie											
courrier											
analyse offres											
validation											
Mail mairie											
courrier											
Comptage estimation											
montant travaux											
facturation											

Commune de Bracieux

Maire: Hélène PAILLOUX
Place de l'Hôtel de Ville
41250 - BRACIEUX

Tél : 02 54 46 42 37
Fax : 02 54 46 05 21
Division : DRC
Courriel : mairiebracieux@orange.fr
Web : www.bracieux.fr
Date adhésion : 2019-12-04

Saisie : 2025-02-05
RDV :
Interlocuteur :
Tél. :

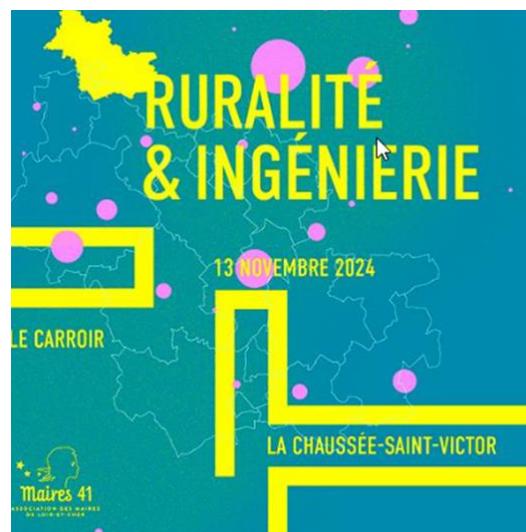
Type de voie : **Départementale**
Contrainte : -
Objet : **Consultation maître d'œuvre - Sécurisation traversée agglomération**
Echéance:

Informations :

- 17/07/2024 : Réunion prépa avec élus et chargé PVB suite PdB 2021-026. CAUE concerné. En vu d'un marché MOE différentes RD
- 17/09/2024: Seconde réunion pour définir périmètre. CAUE a revu commune en nov2024 pour sujets des abords

Participation au forum des territoires

Alois Charpentier, directeur de l'ATD a participé au forum des territoires le 13 novembre 2024 au Carroir afin de présenter les missions et les prestations proposées par l'ATD



LE BILAN FINANCIER

L'exécution du budget de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses 2024	-9 817.20 €
Recettes 2024	+ 410 €
Résultats de l'exercice 2024	- 9 407.20 €
Report du résultat antérieur 2023	+ 13 008.03 €
TOTAL	+ 3 600.83 €

Fonctionnement :

Dépenses 2024	- 391 135.08 €
Recettes 2024	+ 340 991.58 €
Résultats de l'exercice 2024	-50 143.50 €
Report du résultat antérieur 2023	+ 227 445.54€
TOTAL	+ 177 332.04 €

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après.

Investissement :

Dépenses : **9 817.20 €**
Recettes : **410.00 €**





Fonctionnement :

Dépenses : **391 135.08 €**

Le volume global des dépenses de fonctionnement a augmenté par rapport à 2023 (**306 945.55 €** en 2023).

Les dépenses de personnel sont passées de 271 577,57 € en 2023 à 312 140,46 € en 2024. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges salariales : l'année précédente, l'impact du recrutement d'un nouvel agent avait été limité, celui-ci ayant intégré l'entreprise en fin d'année. En revanche, en 2024, sa présence sur l'ensemble de l'exercice a entraîné une augmentation des coûts. Cette évolution, prévisible, résulte de l'effet année pleine du recrutement.

Les charges de fonctionnement ont connu une hausse importante, passant de 34 550,59 € en 2023 à 78 994,62 € en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par plusieurs dépenses majeures représentant un coût global de **43 400€** :

- Réfection des nouveaux bureaux : 20 000 €
- Création de 5 postes de travail : 6 000 €
- Prestation de déménagement : 1 200 €
- Acquisition d'un logiciel technique : 2 200 €
- Migration de l'outil Suidos : 14 000 €

En dehors de ces dépenses exceptionnelles, les charges courantes n'ont pas connu d'évolution significative.

20%
chap. 11
charges de fonctionnement



80%
chap. 12
charges de personnel



Recettes : **340 991.58 €**

13%
chap. 70
prestations payantes



45%
chap. 74
cotisation CD41



37 %
chap. 75
cotisation communes



< 5 %
chap. 75 et 60
Charges diverses de gestion courante





La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement et représente environ la moitié des recettes pour 2024, sachant que celle-ci sera revue à la baisse pour 2025.

Le montant total des cotisations pratiquement le même par rapport à l'année précédente, 125 104.00 € pour 2023 et 125 318.00€ pour 2024.

La facturation des prestations payantes est passée de 31 720 € en 2023 à 42 400 € en 2024, soit une augmentation de 34 %. Cette hausse s'explique par la réalisation d'études combinant programme des besoins, vacations et marché de travaux pour certaines communes.

Le chapitre des charges de gestion courante correspond à l'équilibre budgétaire des Tickets Restaurant, les arrondis des prélèvements à la source et le remboursement des cotisations CNRACL pour l'agent en détachement sur une autre collectivité.

Résultat d'exercice :

Les résultats de l'exercice 2024 affichent un déficit de -50 143,50 € en fonctionnement et -9 407.20€ en investissement, principalement dû aux dépenses engagées pour le déménagement de l'ATD (travaux) ainsi qu'aux divers achats de logiciels, radars routiers et aux coûts de migration. En 2025, les dépenses devraient être nettement réduites, permettant ainsi un retour à l'équilibre.

Ces résultats s'inscrivent dans la volonté politique de réduire l'excédent cumulé de fonctionnement qui n'a pas vocation à demeurer à un niveau trop important.

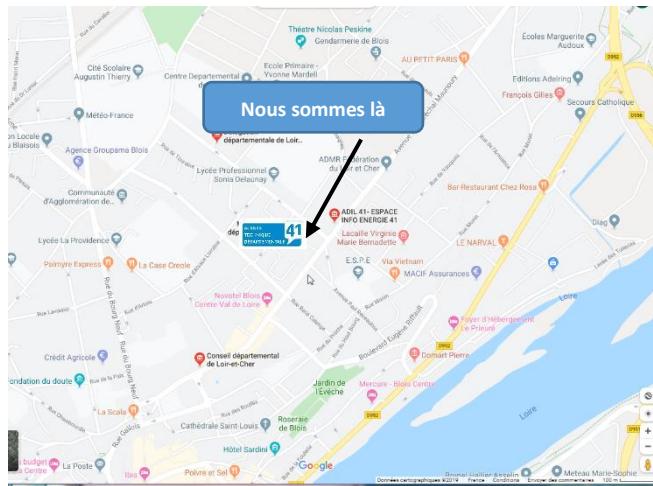
La situation financière est donc saine.



La localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux
de la Cité Administrative de BLOIS
34 avenue Maunoury - Porte B - **Rez-de-chaussée**.

02 54 58 41 51
contact@atd41.fr



Nos horaires
d'ouverture



Les horaires d'ouverture de l'ATD :

du lundi au jeudi :
Matin : de 9H00 à 12H00
Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :
Matin : de 9H00 à 12H00
Après-midi : de 14H00 à 16H30.